
JOURNAL GÉNÉRAL DE FRANCE.

Du Mardi 17 Juillet 1792.

M É L A N G E S.

Paris 17 juillet.

LA fête de la fédération a été si misérable, que nous croyions en avoir assez dit : mais puisque tous les journalistes en ont fait la description, nous allons, pour suivre leur exemple, ajouter quelques mots. — Champ-de-Mars. — 54 pièces de canon, placées sur le bord de la rivière, et que l'on déchargeoit d'heure en heure ; 85 petites tentes, avec des flâmes tricolores, servant d'ornement au pourtour du g'acis ; une tente distinguée des autres, destinée au roi et à l'assemblée nationale ; le Champ-de-Mars entouré d'une ceinture ovale, formée par 85 arbres, portant des banderolles de papier aux trois couleurs, et qui ont été lacérées par le vent ; une pyramide tronquée formant l'autel de la patrie ; au milieu de cet autel un palmier mal imité par l'art ; sur les quatre angles des cassolettes où l'on a brûlé des parfums ; d'un côté de l'autel, et 50 toises de distance un peuplier verd, entouré de combustibles, et aux branches duquel étoient suspendus des écussons, des casques, des croix d'ordres, des cordons ; du côté opposé, et à la même distance à-peu-près, une pyramide mesquine, et élevée à hâte, dédiée aux manes des guerriers morts pour la nouvelle patrie, tel étoit l'aspect que présentoit l'ensemble du champ de la fédération.

Le roi, entouré d'une nombreuse escorte de gendarmerie, de grenadiers et de gardes-suisse, s'étoit rendu, dès 11 heures, avec toute la famille royale et quelques personnes de la cour, à l'École-Militaire. (Il est placé à une des extrémités du Champ-de-Mars.) Il étoit 5 heures lorsqu'un officier,

dépêché par le président, vint avertir sa majesté. Ayant le président à sa droite, le roi se rendit avec sa suite à l'autel de la patrie, pressé par une foule immense, et au milieu de laquelle régnoit si peu d'ordre, qu'il ne put parvenir *jusqu'au livre de la loi*, sur lequel on devoit prêter le serment. Sa majesté s'arrêta, ainsi que le président et le commandant général, sur la première plate-forme. A peine elle eut prononcé la formule constitutionnelle, que toutes les mains se levèrent, et un cri prolongé fit entendre les mots : *je le jure*. On mit le feu à l'arbre *nobiliaire*. Les progrès du feu étoient marqués par les cris d'une partie des spectateurs. Les flâmes trompèrent leurs désirs ; elles respectèrent les emblèmes qui couronnoient la tête de l'arbre ; et les titres de ces familles si chères à la patrie, dont elles ont bien mérité, sembloient briller d'un nouvel éclat au milieu des ruines qui les entouraient : présage heureux ou funeste selon que chacun étoit affecté ! Le roi ne se rendit point à la tente qui lui avoit été destinée. Reconduit à l'école militaire, la reine descendit de sa voiture, où elle étoit déjà montée, et se précipita dans les bras de son auguste époux ; elle le pressa avec une joie d'autant plus vive, qu'elle n'avoit pu se défendre d'avoir des craintes pour une vie si chère. Le péril étoit passé. Une espèce d'enthousiasme, d'ivresse succéda à la frayeur qui avoit glacé le cœur des royalistes, au moment où des hommes, les bras nus et armés, firent entendre des cris républicains sur l'autel même de la patrie.

Des grenadiers se sont précipités sur la main du roi, et l'ont baisée ; des bénédictions, des cris nombreux de *vive le roi* ont accompagné le retour de la famille royale.

Des volontaires et des grenadiers dansoient auprès des portières des carrosses.

Au moment où M. Pétion passa auprès du balcon où étoit la reine, les cris de *vive Pétion* redoublèrent. La reine, sur laquelle tous les yeux étoient fixés pour deviner ce qui se passoit dans son âme, montra toujours le même calme, le même sang-froid, la même dignité. Ses regards suivoient son époux : son attitude étoit noble et imposante, mais sans affectation. Les grâces, la beauté de l'enfant royal enchantoient ce peuple ébahi, qui, avant trois mois, sera tout étonné de répéter, avec plus de plaisir et plus de satisfaction, les cris chers aux vrais Français, qu'il n'en a éprouvé en affectant de l'engouement pour le magistrat qu'il idolâtre : car il est mû, plutôt par un sentiment factice, par une espèce d'orgueil, que par une affection réelle. Aux cris de *vive Pétion* se sont mêlés les cris : *à bas Lafayette, Lafayette à la guillotine ; point de cheval blanc.*

Disons aussi quelques mots de la cérémonie qui eut lieu le matin, sur la place de la Bastille. Le patriote Pallois en a fait les honneurs. Une tente avoit été dressée : des flammes tricolores, des branches d'arbres, des bonnets rouges, des figures allégoriques en faisoient l'ornement. Une députation de l'assemblée nationale, les administrateurs du département, et les officiers municipaux s'y sont rendus, à neuf heures. Après quelques préambules, après les discours des hommes du 14 juillet 89, M. Pétion a montré au peuple un livre de métal renfermant la constitution, des monnoies nouvelles, des médailles, des assignats, etc. destinés à être mis dans les fondemens de la colonne qu'on va élever à la liberté. On devoit jeter aussi dans ces fondemens le buste du premier président de l'assemblée nationale (M. Bailli). Au moment où M. Pétion l'a fait voir, mille voix ont crié : *point de Bailli ! à bas Bailli ! à bas le grand nez.* M. Pétion agite ses bras, et obtient un peu de silence. Il a péroré, et le buste de M. Bailli a eu l'honneur d'être enfoui. Au moment où on se retiroit, tout a retenti des cris de *vive Pétion !*

M. Pétion, qui ne se doutoit peut-être pas que des hommages plus flatteurs l'attendoient, témoignoit, par des mouvemens de tête gracieux, combien il étoit sensible aux sentimens que le peuple faisoit éclater. Ce magistrat, qui avoit été réintégré la veille, jouissoit de son triomphe, tandis

que ce pauvre petit M. la Rochefoucauld trembloit, en entendant autour de lui les cris féroces : *à bas le département ! à bas la Rochefoucauld !*

Voilà la masse des événemens de la journée du 14. Il y a quelques anecdotes particulières, dont quelques-unes méritent d'être rapportées.

Des grenadiers et des volontaires du bataillon des Filles Saint-Thomas, ayant eu une querelle avec quelques fédérés et des canonniers, parce qu'ils avoient crié *vive le roi ! vive Lafayette !* répondirent que ce cri étoit l'expression de leurs sentimens, et que tous ceux qui ne le trouveroient pas bon pourroient venir les trouver le soir, après la fédération, au café de la comédie italienne. Ils s'y rendirent en effet ; mais leurs adversaires ne s'y présentèrent pas.

Une ou deux personnes très-maltraitées pour avoir crié : *vive Lafayette !* des femmes qui se sont vaes arracher leurs bonnets, dans la rue Saint-Honoré, parce qu'elles portoient des rubans verts ; tels sont les autres traits qu'on cite de cette journée.

— On rapporte que le vieux Lukner ayant été vu à l'hôtel qu'il habite, répondit par ces mots, aux cris de *vive Lukner !* « Oui, mes enfans, c'est moi ; je viens demander à l'assemblée nationale, des vivres, des munitions, des armes, plus de soldats et moins de jacobins, sans quoi tout est f...u. »

— Le bruit se répand que Strasbourg est bloqué, et que tous les jacobins de cette ville sont dans des transes cruelles.

— On croit que la plupart des membres du département de Paris vont donner leur démission. M. Demeuniers le constituant vient de donner la sienne.

— Dimanche des brigands, réunis dans un café près de l'assemblée, s'engagerent à avoir, sous huit jours, la tête de Lafayette. Ce général est resté malade à la Capelle.

— On parle d'une Pétition fameuse qui doit être présentée au nom des fédérés.

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Séance extraordinaire du dimanche soir, 15 juillet.

Les juges du tribunal du district de Mantès sollicitent des vacances. Cette demande assez singulière, vu l'état de désorganisation où est le royaume, est renvoyée aux comités.

Les départemens du Nord se plaignent

des dévastations des Autrichiens, et demandent du renfort.

M. Cambon, qui n'a que l'âme dure et barbare de M. Camus, sur les traces duquel il veut marcher, se plaint de ce que malgré les dépenses énormes faites pour la guerre, nos armées manquent de munitions et de vivres. « Sachons si le pouvoir exécutif est bien persuadé que nous faisons la guerre. » Nous sommes menacés par la Sardaigne et par les électors, s'écrie M. Lasource, et l'on ne se hâte pas de compléter les armées. Nous sommes trahis de toutes parts, ajoute M. Thuriot.

M. Pezzo di Bergo, est d'avis que le ministre rende compte, demain par écrit, des ordres qu'il a donnés à M. Montesquiou, et de son obéissance ou de son refus. Décrété. L'assemblée décrète aussi que le ministre donnera l'état des officiers émigrés; que demain, il rendra raison, par écrit, de l'arrivée du maréchal Lukner.

M. Aubri, lieutenant-colonel dans l'armée de M. Montesquiou fait passer le récit des avantages qu'il a remportés sur les troupes de M. Saillant.

Une frégate Napolitaine a canoné un de nos bâtimens. Le ministre du roi des Deux Siciles a exprimé la douleur de son maître à l'occasion de cet événement. Une commission va juger le capitaine Napolitain, et le faire punir s'il le mérite.

Sur une pétition d'un soldat du régiment de la Guadeloupe, l'assemblée décrète :

1°. Toutes les troupes des colonies actuellement en France, seront réorganisées en régiment de ligne.

2°. Le pouvoir exécutif rendra compte, dans trois jours, des réclamations des soldats des régimens de la Martinique et de la Guadeloupe, sur le mauvais état de leur habillement.

Des pétitionnaires de la section des Tuileries sollicitent un décret d'accusation contre M. Lafayette, « qui n'est qu'un agioteur en conspirations. »

Le maire de Chartres a été suspendu par le département d'Eure et Loire, pour avoir refusé de publier la proclamation du roi. Le conseil de la commune de cette ville redemande Pétion, et se plaint de l'aristocratie des administrateurs de département. Il est décrété que, sous trois jours, le pouvoir exécutif rendra compte de cette affaire.

Séance du lundi, 16 juillet.

Nous avons parlé, dans le temps, de M.

la Reinie, qui avoit obtenu une récompense pour avoir découvert une fabrication de faux assignats à Passy. Les coupables, qui ont été condamnés à mort, se sont pourvus au tribunal de cassation. M. Thuriot demande que la récompense accordée à M. la Reinie soit suspendue, ou même qu'il en soit privé; car, dit-il, ce la Reinie a obtenu la croix de Saint-Louis sans l'avoir méritée. Que nous importe, reprend un membre, qu'il ait mérité ou non la croix de Saint-Louis? M. la Reinie a déposé contre le maire de Paris, et voilà son crime. Sa récompense est suspendue.

M. Lejosne demande une loi sur les maisons de jeu. Un fédéré, dit-il, qu'on y a entraîné, a été dépouillé et assassiné.

Un décret qui augmente le nombre des aides-de-camp excite une réclamation de la part d'un membre contre le président. J'espère toujours mériter votre estime, répond le président. — Notre estime, réplique le plaignant (un M. Ruems), vous l'avez conservée jusqu'au jour où vous nous avez menés à l'école militaire *graisser les bottes du roi*. Cette expression, basse et indécente, excite quelques murmures, qui sont suivis de l'ordre du jour.

On renvoie au comité des douze une dénonciation ridicule, faite par M. Choudieu, contre M. Guillaume, auteur de la pétition des 40 mille ou des 8 mille, parce qu'il a fait passer cette pétition dans les provinces.

La demande de M. Lamorlière, dont nous avons parlé hier, est décrétée.

M. Manuel sollicite la permission de paraître à la Barre et y est admis.

Le discours de cet impudent administrateur doit être conservé. Nous écartons plusieurs objets pour le donner ici.

« Si J'ai tardé si long-temps à paraître, dit Pierre Manuel, une maladie grave en est la cause. Je suis encore foible; la fièvre encore dans les veines, et avant que j'aie pu serrer dans mes bras un fédéré, je viens courber sous la loi ma tête, que je ne courberai que sous elle. »

Je vais vous retracer les événemens du 20 juin, de cette journée où le peuple a été peint avec tous les vices de la cour. — Le peuple des faubourgs de Paris étoit venu demander à la commune la permission d'aller auprès de l'assemblée nationale qui rendoit de bons décrets, et auprès du roi, qui chassoit de bons ministres pour en prendre qui ne valent rien.

Après les tracasseries départementales,

ces citoyens se sont , au jour qu'ils avoient indiqué , rassemblés. Ils avoient pour la plupart des outils de leur métier , des scies , des verlopes , armes qui ne sont point régicides.

Le peuple fatigué depuis long-temps s'est livré à l'une de ces insurrections , qui réveilleront de l'engourdissement où les tyrans voudroient nous tenir.

C'étoit au moment de ce rassemblement , nullement hostile , que le département a lancé un arrêté perfide , par lequel il condamnoit la municipalité à donner la mort à des milliers de bons citoyens.

Le peuple , après avoir été honoré ici de vos bontés , a désiré aller à la maison du prince. Dans le règne de la liberté , la maison du prince deyroit être ouverte comme une église. Le prince a besoin d'être vu de près. Quand on est aimé , on est obéi : il n'ya que les méchans qui ayent peur.

Si cette maison eût été habitée par un Marc Aurele , il seroit descendu dans son jardin pour jouir des bénédictions du peuple : mais les portes des Tuileries étoient fermées. Le peuple ne s'est pas aperçu qu'on vouloit qu'il eût tort de les enfoncer.

La multitude est comme un torrent , elle renverse tout. Il n'y avoit pas un dieu pour calmer les flots et pour commander aux vents de la tempête ; les portes ont été ouvertes ; la foule est entrée dans les appartemens.

Dans ces appartemens qui sont dorés , tandis qu'il ne reste bientôt plus à la nation que du fer , dans cette maison de luxe , des citoyens indigens , qui avoient faim , n'ont rien pris , il ne s'est point trouvé dans ce moment de filoux au Tuileries , parce que les courtisans avoient tous fui.

Le roi par sa sécurité faisoit l'éloge du peuple ; il a demandé lui-même le bonnet rouge , et le lendemain ce même roi a trahi , a calomnié le peuple dans une proclamation inconstitutionnelle. C'est alors que les vils partisans des deux chambres ont jeté les hauts cris : c'est alors que Lafayette , ce vil intrigant accourut à Paris... M. Manuel est interrompu.

Ce n'est pas relatif à votre justification , lui dit-on , j'y reviens , Messieurs : » Je déclare que la conduite du corps municipal est la mienne ; on m'accuse de n'avoir pas fait

mon devoir le 20 juin , je suis resté à mon poste , à la maison commune. La main sur la conscience , je vous redemande mon honneur et ma place.

L'assemblée prendra votre pétition en considération , dit le président. L'assemblée consultée , accorde les honneurs de la séance à M. Manuel , qui est admis , au milieu des applaudissemens.

Le ministre des affaires étrangères instruit l'assemblée de la neutralité du Danemark. Le ministre de la guerre écrit que plusieurs officiers des garnisons de Sarrelouis et de Strasbourg viennent d'émigrer. M. Lukner , ajoute le ministre , a été appelé à Paris par le roi , pour concerter un plan de campagne.

M. Gasparin dénonce le ministre , pour n'avoir pas envoyé au comité des pensions l'état nominatif des officiers émigrés. La dénonciation est renvoyée au comité des douze.

L'assemblée charge le roi , par un décret , d'attaquer toutes les puissances d'Allemagne qui favorisent nos ennemis , toutes les fois qu'il paroitra utile de le faire.

BOURSE du samedi 16 juillet.

Actions des Indes de 2500 liv. à	2117
Idem. de 11 , à	
Idem. de 8 , à	
Idem. de 25 ^e , à	86
Billets d'Emprunt , à	442
Emp. de Déc. 1782, de 100 mill.	
Emp. de Déc. 1784 , de 125 mill. à	$\frac{5}{8} \frac{1}{2} \frac{1}{72}$ bca.
Sortie	
Emp. de 80 mill. avec bulletin	
Idem. Quittances sans bullet. , à	pair $\frac{3}{8}$ b.
Idem. en Quittances à sorties	$1 \frac{1}{2}$ bca
Bulletins dudit Emprunt , à	72
Idem sorti	
Reconnoiss. de Bulletins , à	
Idem sortie	
Lots des hôpitaux ,	

Act. nouv. des Ind. à	970,68,67,66,65,64,63
Act. Caiss. d'Esc. à	3885,83,85
Demi.Act. de Caisse	1940,36,38
Eaux de Paris , à	
Emp. de Nov. à 5 pour $\frac{0}{100}$, à	
Emp. de Nov. 1787, de 120 mill. à 4 pour $\frac{0}{100}$, à	
Emp. de 80 mill. d'Août 1789.	$4 \frac{1}{2} \frac{7}{8} \frac{1}{2}$ p.
Assur. contre les incen.	434,32,31,30
Assur. à vie , à	495,92,90

L'Abonnement de ce Journal , qui paroît tous les jours , est de 30 liv. pour Paris et 36 liv. pour la Province , port franc. Le Bureau est rue Neuve Saint-Augustin , Hôtel de la Correspondance.